



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/WP.4/2009/9
20 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Vingtième session
Genève, 3-5 juin 2009

**RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE 21» SUR SA VINGTIÈME SESSION**

I. PARTICIPATION

1. Ont assisté à la session les représentants des 23 pays membres suivants: Allemagne, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Luxembourg, Norvège, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants de l'Arabie saoudite et de l'Uruguay ont participé à la session en application de l'article 11 du Règlement intérieur de la Commission.
3. Ont également assisté à la session des représentants d'autres commissions régionales: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
4. Des représentants des organismes internationaux suivants étaient présents: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fondation pour les Nations Unies (FNU) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

5. Les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales ci-après ont assisté à la session: Agence internationale de l'énergie (AIE), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Initiative d'Europe centrale (IEC), secrétariat de la Charte de l'énergie, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Conseil de coopération régionale, REN21, secrétariat de l'Alliance pour le financement de l'énergie durable, Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE) et Réseau des associations des autorités locales d'Europe du Sud-Est.

6. Des représentants du secteur privé ont également pris part à la session: Conning Asset Management Limited, Swiss Re, EnEffect et Pöyry Energy Consulting AG.

II. SÉANCE D'OUVERTURE

7. La session a été ouverte par le Directeur de la Division de l'énergie durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Il a rappelé que de nombreux faits nouveaux importants étaient intervenus dans l'économie mondiale et le secteur énergétique depuis la précédente session du Comité directeur en mai 2008. Il a également fait mention du fait que la crise financière influait sur la demande d'énergie et la volatilité des prix des hydrocarbures, ainsi que sur la planification et le volume des investissements dans le secteur de l'énergie au niveau de la région. Le Directeur a souligné que l'ordre du jour de la session reflétait la diversité des activités menées pour faire face à cette évolution.

8. Le Directeur a noté que, cette année, la session de trois jours portait essentiellement sur les grands thèmes suivants: l'accroissement de l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie; le développement du secteur de l'énergie renouvelable dans la Fédération de Russie et dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI); et l'échange des expériences et des enseignements tirés en matière d'efficacité énergétique avec d'autres commissions régionales, dans le cadre du projet «Efficacité énergétique globale 21» (EEG21), ainsi que sur l'évolution récente du projet «Efficacité énergétique 21».

9. Le Directeur a noté combien il était important d'utiliser de manière plus efficace les hydrocarbures en Fédération de Russie et en Asie centrale, de renforcer la coopération entre les pays participants aux fins de l'élaboration de propositions de projet, de réformes politiques et de mécanismes financiers propres à permettre le remboursement des investissements par les recettes en devises issues de l'augmentation des exportations d'énergie, et de multiplier les discussions sur les possibilités de coopération entre pays importateurs et exportateurs en matière d'efficacité énergétique pour protéger les approvisionnements en énergie.

10. Le Directeur a aussi fait mention du fait qu'une partie de la session a été consacrée à l'examen du projet de développement du secteur de l'énergie renouvelable en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI. L'objectif de la session était de dresser un inventaire des sources d'énergie renouvelables disponibles dans les pays participants, d'étudier les obstacles à leur développement à grande échelle et de mettre sur pied une stratégie pour la promotion d'un climat plus propice aux investissements en faveur des énergies renouvelables destinée à être diffusée auprès des autorités nationales et régionales des pays participants.

11. Le Directeur a souligné qu'il était important de créer des opportunités de coopération multilatérale avec d'autres commissions régionales afin de promouvoir la création d'un marché de l'efficacité énergétique susceptible de permettre aux régions et aux pays d'apprendre les uns des autres, de rassembler des partenaires et d'encourager la transposabilité au niveau national des programmes régionaux éprouvés en matière d'efficacité énergétique.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

12. Le Comité directeur a adopté son ordre du jour, publié sous la cote ECE/ENERGY/WP.4/2009/1.

IV. ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE (point 2 de l'ordre du jour)

13. La première réunion consacrée au projet «Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie» s'est tenue à Genève le 3 juin 2009, à l'occasion de la vingtième session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» (EE21), en la présence d'experts nationaux des pays de la CEI suivants: Arménie, Bélarus, Fédération de Russie et Kazakhstan. Le secteur de l'énergie, le secteur financier, ainsi que des organisations régionales et non gouvernementales étaient représentés par des experts de GAZPROM promgaz, d'EON Ruhrgas, du World Petroleum Congress (WPG), du Conseil de coopération régionale, de l'European Business Congress (EBC) et de Conning Asset Management.

14. Le principal objectif à long terme du projet est de promouvoir la mise en place de projets d'investissement en matière d'efficacité énergétique tendant à réduire la consommation interne d'hydrocarbures et d'autres ressources énergétiques dans les pays producteurs d'énergie afin de libérer de nouvelles ressources énergétiques susceptibles d'être utilisées soit pour la consommation interne soit pour l'exportation. Aux fins de la réalisation de cet objectif principal, les experts ont prévu les quatre activités ci-après dans le cadre de la mise en œuvre du projet: la création d'un réseau d'experts; la mise au point de critères techniques de sélection des propositions de projets d'investissement; l'analyse et l'évaluation du climat d'investissement et des politiques énergétiques; et la conception de nouveaux mécanismes de financement des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique du fait d'une plus grande disponibilité du pétrole et du gaz.

15. Les représentants des gouvernements, du secteur de l'énergie et des organisations internationales et non gouvernementales ont fait des exposés sur l'état du secteur énergétique dans leurs pays respectifs, ainsi qu'à l'échelon régional et mondial. Les experts du secteur de l'énergie et des compagnies pétrolières ont énoncé les principaux problèmes et obstacles posés à une utilisation efficace de l'énergie et présenté les programmes et mécanismes existants visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des hydrocarbures, notamment par la création de coentreprises spécialisées, telles que GAZPROM – EON Ruhrgas; GAZPROM promgaz – GDF SUEZ; GAZPROM promgaz – GASUNIE, etc. Les intervenants ont souligné que l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources en énergie, notamment le pétrole et le gaz naturel, étaient d'égale importance pour les pays producteurs et consommateurs d'énergie et les pays de transit. La question est particulièrement importante en cette période de

crise économique et financière mondiale, où les économies d'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie deviennent l'une des premières priorités du développement économique.

16. À l'issue des débats, des échanges de vues et des exposés informatifs, le Comité directeur:

a) A accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion consacrée au projet «Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie» et noté que le réseau initial d'experts de l'énergie était constitué et que les rapports présentés lors de la réunion constituaient une base solide pour les travaux futurs;

b) A demandé au secrétariat de renforcer la participation de représentants des pays de la CEI au sein du réseau d'experts nationaux constitué pour ce projet, aussi bien du côté des organisations gouvernementales que du secteur privé, y compris les coentreprises, et des secteurs de l'énergie et de la finance;

c) A noté que les pays producteurs de pétrole et de gaz reconnaissaient l'énorme potentiel d'économies d'énergie et que les pays consommateurs et les pays de transit d'énergie étaient également en mesure d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie;

d) A remercié les experts de l'énergie pour leurs exposés et invité les experts à continuer d'élaborer leurs rapports nationaux, sur la base notamment d'une analyse complète des programmes et des stratégies existant en matière d'économies d'énergie dans les divers secteurs de l'économie nationale, tels que le secteur énergétique, le secteur des transports, le secteur résidentiel, le complexe des combustibles et de l'énergie et l'agriculture, en prêtant une attention particulière à la législation existante en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des hydrocarbures et aux obstacles au financement des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des programmes d'économies d'énergie;

e) A demandé au secrétariat d'élaborer pour le 1^{er} octobre 2009 un programme de travail correspondant au projet et de le faire distribuer afin que les participants au projet l'examinent;

f) A prié le secrétariat d'organiser la prochaine réunion d'experts nationaux consacrée au projet «Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie» avant la fin 2009.

V. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS: PERSPECTIVES DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE (point 3 de l'ordre du jour)

17. La première réunion consacrée au projet «Développement du secteur de l'énergie renouvelable en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI» s'est tenue à Genève le 4 juin 2009.

18. Y ont participé les experts de l'énergie désignés par les pays de la CEI suivants: Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova et Ukraine; l'Agence internationale de l'énergie (AIE/OCDE) et le Renewable Energy and Policy Network for the 21st Century (REN21) ont également désignés des experts pour ce projet.

19. Le secrétariat a fait un exposé sur l'état d'avancement du projet, qui vise à promouvoir et à soutenir la coopération interrégionale pour le développement des ressources en énergies renouvelables dans la région. Les experts de l'AIE/OCDE et de REN21 ont présenté un tableau d'ensemble complet de l'évolution du marché mondial des énergies renouvelables au cours des quatre années écoulées (2005-2008), et des tendances récentes enregistrées dans le secteur.

20. Des experts nationaux désignés ont fait des exposés sur l'état des lieux du secteur des énergies renouvelables dans leur pays, les principaux obstacles au développement du secteur et les éventuelles mesures qui permettraient de pallier les principales difficultés. Les intervenants ont souligné que l'absence de soutien sur les plans politique, législatif et réglementaire entravait largement le développement du secteur des énergies renouvelables dans la région et que la coopération interrégionale pouvait grandement contribuer à éliminer ces principaux obstacles.

21. Les délégations ont noté les progrès notables accomplis dans la mise en œuvre du projet, notamment concernant la constitution d'un réseau régional d'experts des énergies renouvelables chargé d'organiser un échange systématique de données d'expérience et de promouvoir la coopération interrégionale dans le domaine des énergies renouvelables. Les intervenants ont également fait observer que l'analyse et les rapports présentés lors de la réunion constituaient une bonne base pour l'élaboration plus avant du projet.

22. À l'issue des débats, des échanges de vues et des exposés informatifs, le Comité directeur:

a) A accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion d'experts, notant en particulier la rapidité avec laquelle le réseau régional d'experts des énergies renouvelables a été créé et la valeur de leur analyse et de leurs rapports, qui dressent un état des lieux du développement des sources d'énergies renouvelables, présentent des perspectives d'avenir et identifient les obstacles à leur utilisation à plus grande échelle;

b) A demandé au secrétariat d'établir un groupe spécial d'experts chargé du projet «Développement du secteur de l'énergie renouvelable en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI», à partir du réseau d'experts des énergies renouvelables existant, en invitant les représentants des autres organisations intéressées à y participer, et de soumettre la création de ce groupe spécial à l'examen et à l'approbation de la dix-huitième session du Comité de l'énergie durable en novembre 2009;

c) A prié le secrétariat d'organiser la première réunion du groupe spécial d'experts en janvier 2010;

d) A demandé au secrétariat d'élaborer, avant le 30 août 2009, un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du projet et de le faire distribuer afin que les experts désignés l'examinent;

e) A invité les experts des pays à élaborer des avant-projets de rapports nationaux et à les envoyer au secrétariat avant le 30 août 2009;

f) A invité les gouvernements à envisager de nommer un expert (consultant) chargé de l'élaboration d'un rapport stratégique sur les énergies renouvelables aux fins de la promotion d'un climat plus propice aux investissements dans les technologies en matière d'énergie

renouvelable, et de le diffuser largement auprès des autorités nationales et régionales des pays participants, avant le 31 juillet 2009;

g) A demandé au secrétariat d'élaborer un projet de rapport stratégique sur les énergies renouvelables et de le soumettre, aux fins de son examen, avant la vingt et unième session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» en avril 2010;

h) A accueilli favorablement la proposition de la Fédération de Russie visant à inclure dans le programme de travail du Comité directeur un élément permanent intitulé «État des lieux des énergies renouvelables dans la région de la CEE et perspectives d'avenir» et à soumettre ladite proposition à la dix-huitième session du Comité de l'énergie durable en novembre 2009, pour examen.

VI. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE GLOBALE 21 (EEG21) (point 4 de l'ordre du jour)

23. La première réunion consacrée au projet «Efficacité énergétique globale 21» (EEG21) s'est tenue à Genève le 4 juin 2009, en présence de responsables de programmes nationaux et internationaux, de représentants intergouvernementaux et de coordinateurs des commissions régionales de l'ONU. Dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» et au titre du mandat que lui a confié le Comité de l'énergie durable de la CEE, le projet vise à étendre à d'autres régions du monde, par le biais des différentes commissions régionales, l'expérience acquise dans la région de la CEE en matière de projets relatifs à l'efficacité énergétique. Des représentants de quatre des cinq commissions régionales, à savoir la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), ont participé à la réunion.

24. Le projet EEG21 vise notamment à organiser un échange plus systématique de données d'expérience concernant le renforcement des capacités, les réformes et le financement des projets d'investissement, afin d'encourager l'autofinancement de projets en matière d'efficacité énergétique qui permettent d'accroître la productivité économique, de diminuer la précarité énergétique et de réduire la pollution atmosphérique, telle que celle qui est due aux émissions de gaz à effet de serre. La première réalisation de la réunion consacrée au projet a été la création d'un réseau de responsables élus, en l'occurrence les coordinateurs des commissions régionales et les représentants intergouvernementaux de chaque région.

25. Au cours de la consultation entre secrétariats tenue dans la matinée du 4 juin, les représentants des commissions régionales ont échangé des informations, des opinions et des données d'expérience, comme prévu dans le cadre de l'évaluation des programmes de travail sur l'efficacité énergétique et les changements climatiques. Dans ce même contexte et pour faciliter le débat, une enquête intitulée «Enquête sur les mécanismes et les sources de financement des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en vue de l'atténuation des changements climatiques» a été établie et présentée par le secrétariat au cours de la séance de l'après-midi. Le document servira également de base à une publication commune EEG21/ONU-Énergie sur la situation de chaque région du monde en matière d'efficacité énergétique. La publication a été examinée dans ses grandes lignes et ses conclusions seront rendues publiques avant la fin de l'année.

26. À l'issue des débats, des échanges de vues et des exposés informatifs, le Comité directeur:

a) A pris acte de la première réunion consacrée au projet «Efficacité énergétique globale 21» (EEG21) concernant la coopération en matière d'efficacité énergétique entre les commissions régionales des Nations Unies en vue d'atténuer les effets du changement climatique;

b) S'est félicité de la poursuite de la coopération et de la collaboration en matière d'efficacité énergétique aux fins de l'organisation d'un échange plus systématique des données d'expérience concernant le renforcement des capacités, les réformes et le financement des projets d'investissement entre la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Asie occidentale (CESAO);

c) A pris note de la proposition de la Fédération de Russie de renforcer la coopération entre la CEE et la CESAP dans le cadre du projet EEG21 afin d'apporter une aide particulière aux pays d'Asie centrale et de la CEI et d'élaborer des programmes spéciaux relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables à l'intention des pays de cette région;

d) S'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat, grâce à des ressources budgétaires et extrabudgétaires, dans l'étude des moyens susceptibles de mettre, avec le concours de la CEE, l'expérience acquise dans le cadre des programmes nationaux et internationaux en matière d'efficacité énergétique au service des autres commissions régionales;

e) A salué l'enquête intitulée «Enquête sur les mécanismes et les sources de financement des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en vue de l'atténuation des changements climatiques», établie par le secrétariat en vue de la réunion consacrée au projet EEG21;

f) S'est félicité de la poursuite de la coopération et de la collaboration des commissions régionales aux fins de l'élaboration d'une étude sur les besoins et les obstacles liés à la mise en œuvre des programmes, des activités et des mécanismes de financement en faveur de l'efficacité énergétique dans chaque région du monde, dont la publication interviendra dans le cadre d'ONU-Énergie;

g) S'est félicité de la coopération instaurée avec d'autres organismes du système des Nations Unies, organisations internationales et institutions nationales œuvrant en faveur de l'efficacité énergétique au niveau mondial, notamment ceux qui ont participé à la première réunion consacrée au projet EEG21, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Fondation pour les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM, le FEM français);

h) A approuvé le mandat relatif à la création du Groupe spécial d'experts de l'efficacité énergétique globale 21 (EEG21), en vue de son examen et de son approbation par le Comité de l'énergie durable et le Comité exécutif de la CEE;

i) A demandé que le secrétariat établisse une documentation appropriée, à l'appui des travaux du Groupe spécial d'experts de l'efficacité énergétique globale 21 (EEG21) et de la coopération avec les autres commissions régionales. En cas d'approbation, la première session du nouveau Groupe spécial d'experts serait organisée au cours du premier semestre de l'année 2010, aux fins de l'élection des membres de son bureau, de la définition de ses procédures de fonctionnement et de l'adoption d'un programme de travail.

VII. ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21» (point 5 de l'ordre du jour)

27. Le secrétariat a fait un exposé sur l'évolution récente du projet «Efficacité énergétique 21». Il a notamment décrit l'objectif général et les objectifs immédiats du projet, expliqué les méthodes de travail, les modalités de participation et les procédures du projet, indiqué son budget et fourni un aperçu des projets nationaux, sous-régionaux et interrégionaux (nouveaux, en cours ou achevés) s'inscrivant dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21».

28. Insistant sur l'ampleur et la durée du projet «Efficacité énergétique 21», plusieurs délégations ont proposé d'en modifier le titre, pour le renommer «Programme efficacité énergétique 21», ce qui reflète mieux sa teneur et son contenu. Le «Programme efficacité énergétique 21» engloberait tous les projets sous-régionaux, interrégionaux et nationaux et les activités interdivisions relevant de son ressort et actuellement mis en œuvre dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21».

VIII. ÉTAT ACTUEL DES PROJETS SOUS-RÉGIONAUX ET NATIONAUX S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21» (point 6 de l'ordre du jour)

A. Investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (point 6 a) de l'ordre du jour)

29. Le secrétariat a présenté l'état d'avancement du projet «Investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques», en indiquant les objectifs à long terme du projet, ainsi que les réalisations escomptées et le budget. Parmi les pays participant au projet figurent deux membres de l'Union européenne (Bulgarie et Roumanie), cinq pays de l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie) et cinq pays de la CEI (Biélorus, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova et Ukraine).

30. Le secrétariat a souligné les réalisations enregistrées dans la mise en œuvre du projet depuis la précédente session du Comité directeur en mai 2008, notamment le choix de trois adjudicataires principaux chargés de concevoir le fonds d'investissement, de procéder à une analyse régionale des réformes des politiques visant à promouvoir les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et de mettre au point le site Web et le réseau Internet de communication entre des responsables de l'efficacité énergétique; l'octroi de subventions aux institutions nationales participantes; la réalisation de missions d'évaluation dans les pays participants; l'élaboration du rapport sur l'intérêt pour l'investisseur et les besoins en renforcement des capacités; l'établissement de l'étude sur la substitution entre combustibles; et la constitution du groupe chargé de la gestion du projet.

31. Un représentant de Conning Asset Management Limited (entreprise chargée de concevoir le fonds d'investissement) a donné son avis sur le processus d'élaboration de la conception du fonds d'investissement. Il a proposé que le processus de conception du fonds d'investissement reflète la situation économique et financière actuelle et identifie les projets commerciaux existants créateurs de liquidités (entre autres projets) destinés à être financés par le fonds d'investissement dans les pays participants.

32. Une représentante de Pöyry Energy Consulting AG (entreprise chargée d'effectuer une analyse régionale des réformes des politiques visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables) a fait part de ses vues et présenté l'état d'avancement des travaux confiés à son entreprise dans le cadre du contrat. Après avoir indiqué ses méthodes de travail, l'entreprise a insisté sur la nécessité de coopérer étroitement et régulièrement avec les institutions nationales participantes et le groupe chargé de la gestion du projet.

33. Un représentant d'EnEffect (entreprise chargée de réaliser le site Web et de mettre en place sur Internet un réseau de communication entre des responsables de l'efficacité énergétique) a présenté les grandes activités qui lui ont été confiées dans le cadre du contrat et ses vues sur la structure du site Web régional et sur son rôle en tant que pôle des communications Internet destiné à faciliter l'interaction entre les participants au projet.

34. Le conseiller chargé du suivi et de l'évaluation a présenté son rapport final sur le premier exercice opérationnel du projet. Il a expliqué son rôle, à savoir fournir un avis indépendant sur l'avancement de la mise en œuvre du projet et en rendre compte aux institutions appuyant le projet. Il a souligné que le projet était sur la bonne voie et qu'il avait enregistré de grandes réalisations et des progrès tangibles en 2008 et au cours du premier semestre 2009. Il a également mentionné les difficultés qu'il faudrait surmonter pour poursuivre la mise en œuvre du projet et souligné l'importance de la coopération entre tous les participants au projet.

B. Création d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est (point 6 b) de l'ordre du jour)

35. Le secrétariat a présenté le projet sur la création d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est, qui en est actuellement à ses débuts. Cette initiative commune de la CEE et du Conseil de coopération régionale vise à améliorer l'efficacité énergétique dans les pays de l'Europe du Sud-Est et à transformer les entraves que constituent leur dépendance énergétique, l'insécurité qui y règne, le niveau de prix élevé et les dégâts environnementaux en de multiples avantages. S'agissant des obstacles à la création d'un marché de l'efficacité énergétique dans ces pays, le secrétariat a appelé l'attention sur certains objectifs spécifiques du projet, tels que le renforcement des compétences et des capacités du secteur public et du secteur privé au niveau local, la fourniture d'une aide aux autorités municipales et d'un appui aux réseaux régionaux créés entre elles. Les participants au projet collaboreront avec le Réseau des associations d'autorités locales d'Europe du Sud-Est.

36. Le représentant du Réseau des associations d'autorités locales d'Europe du Sud-Est a fait un exposé sur les activités du Réseau. Il a également présenté son site Web et son centre des savoirs pour le développement des gouvernements locaux en Europe du Sud-Est.

**C. Suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration
de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus
(point 6 c) de l'ordre du jour)**

37. Le Conseiller régional de la Division de l'énergie durable de la CEE a présenté l'état d'avancement du projet concernant la suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus. Il a présenté les objectifs et les résultats du projet, ainsi que les problèmes entravant sa réalisation, notamment l'absence de capacités pour élaborer un plan stratégique, les inspections de mauvaise qualité, l'absence de mesures incitant à investir dans le domaine de l'efficacité énergétique et les limites de l'offre de financements.

38. Un représentant du Bélarus, travaillant pour le compte du Comité d'État sur la normalisation au Département de l'efficacité énergétique a rendu compte des progrès accomplis dans la réalisation du projet. Il a notamment mentionné la mise en place d'un programme de formation sur la méthodologie des audits dans le domaine de l'énergie, l'établissement de plans stratégiques pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique, et la construction de plusieurs petites usines de production combinée de chaleur et d'électricité.

**D. Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources
en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER)
(point 6 d) de l'ordre du jour)**

39. Le représentant d'EnEffect (Bulgarie) a fait un exposé sur le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER). Le projet RENEUER est financé par la Commission européenne aux fins de l'élaboration de plans d'action en faveur des énergies renouvelables; de la facilitation des investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des sources d'énergies renouvelables; de la coordination des plans nationaux, régionaux et locaux en matière d'énergie; et de la mobilisation des investissements pour la mise en œuvre de ces plans.

**E. Achats labels verts – Achats propres grâce aux labels énergétiques
(point 6 e) de l'ordre du jour)**

40. La représentante de l'Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement (ENEA) a présenté les résultats du projet «Achats labels verts – Achats propres grâce aux labels énergétiques». Ce projet visait à accroître l'utilisation des labels «énergie verte» dans le cadre des procédures de passation de marchés appliquées dans le secteur public, le secteur tertiaire, l'industrie et les entreprises. Lors de son exposé, elle a souligné les effets des politiques et mesures actuelles de l'Union européenne concernant l'étiquetage énergétique et son incidence sur l'efficacité énergétique. Elle a également présenté un nouveau projet sur le développement des achats verts dans l'Union européenne, mettant l'accent sur les marchés publics. Le projet «BUY SMART – Green Procurement for Smart Purchasing (ACHERER INTELLIGENT – Les achats verts pour une politique d'achat intelligente)» est soutenu par le programme «Énergie intelligente pour l'Europe» de la Commission européenne, lancé en mai 2009. M^{me} Presutto a proposé d'incorporer cette nouvelle activité dans le projet EE21, en tant que projet sous-régional.

F. Efficacité énergétique dans le secteur du logement (point 6 f) de l'ordre du jour)

41. Le représentant de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE a présenté les activités de coopération interdivisions menées en matière d'efficacité énergétique dans le secteur du logement. Visant à aider les gouvernements à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et à renforcer la performance énergétique des bâtiments, cette initiative devrait permettre de dresser l'inventaire des lacunes sur les plans politique, institutionnel, financier et technologique en matière d'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE, et d'y remédier. Un plan d'action en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement sera mis au point dans le cadre de cette initiative. Les recommandations formulées à l'intention des décideurs seront examinées lors du deuxième atelier de la CEE sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement, qui se tiendra à Vienne (Autriche) en novembre 2009. Il a été souligné qu'aux fins de la mise en œuvre de cette activité, il conviendrait que la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et celle de l'énergie durable coopèrent utilement au sein de la CEE.

G. Énergie provenant du bois (point 6 g) de l'ordre du jour)

42. Le représentant de la Section du bois CEE/FAO a présenté la proposition de projet concernant la production moderne et durable de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse d'origine ligneuse en Europe du Sud-Est. Le projet vise à démontrer qu'il est possible de convertir les systèmes municipaux d'approvisionnement en chaleur et en électricité dans les Balkans occidentaux en système de production d'énergie à partir de la biomasse d'origine ligneuse, ce qui permettrait d'utiliser les abondantes ressources forestières nationales de manière plus efficace et plus durable. Dans le cadre de cette initiative, il est proposé d'établir des propositions de projet détaillées pour une ou deux municipalités de chacun des pays participants.

43. Plusieurs représentants ont appuyé activement cette initiative. Ils ont souligné l'importance d'utiliser des matériaux renouvelables disponibles localement pour l'alimentation des systèmes d'approvisionnement en chaleur et en électricité dans la région choisie, et la nécessité de renforcer les capacités des autorités locales et des investisseurs potentiels.

H. Mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon en Europe centrale et orientale et dans la CEI (point 6 h) de l'ordre du jour)

44. Le secrétariat a présenté les activités de la CEE en faveur de la promotion du méthane provenant des mines de charbon et de la facilitation du financement des projets y relatifs en Europe centrale et orientale et dans la CEI. Le projet est axé sur l'élaboration de descriptifs de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier pour trois à six projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon et sur la sensibilisation aux avantages économiques, sociaux et environnementaux que présente ce méthane. Le projet a donné lieu, entre autres résultats, à la publication de conseils en matière de bonnes pratiques pour l'extraction et l'utilisation du méthane, l'élaboration d'un plan de financement par étapes destiné à aider les concepteurs de projets et l'organisation d'une série d'ateliers et de séminaires sur les enseignements tirés.

**IX. PLAN DE TRAVAIL 2009-2012 RELATIF AU PROJET
«EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»
(point 7 de l'ordre du jour)**

45. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail 2009-2012 relatif au projet «Efficacité énergétique 21». À l'issue des débats, les membres du Comité directeur ont approuvé le projet de plan de travail, moyennant les modifications que doit encore entériner le Comité de l'énergie durable à sa dix-huitième session en novembre 2009.

46. Les représentants ont suggéré d'ajouter la proposition de projet concernant la création d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est, et le projet BUY SMART – Green Procurement for Smart Purchasing (ACHETER INTELLIGENT – Les achats verts pour une politique d'achat intelligente) à la liste des projets sous-régionaux indiqués dans le plan de travail.

47. Un représentant du Bélarus a présenté le concept de l'éventuelle proposition de projet relative à la mise sur pied d'un système, efficace du point de vue énergétique, d'approvisionnement technique du secteur public, et proposé de rechercher les possibilités d'inclure cette initiative dans le cadre du plan de travail 2009-2012 du projet «Efficacité énergétique 21».

**X. ÉLECTION DU BUREAU
(point 8 de l'ordre du jour)**

48. M. Sergey Koblov (Fédération de Russie) a été élu Président; M. Zdravko Genchev (Bulgarie), M. Thierry Méraud (France), M^{me} Milena Presutto (Italie) et M. Trond Dahlsveen (Norvège) ont été élus Vice-Présidents.

49. Les représentants ont remercié M. Zdravko Genchev (Bulgarie) pour sa précieuse contribution à la réussite du projet «Efficacité énergétique 21» au cours de sa présidence du Comité directeur.

**XI. QUESTIONS DIVERSES
(point 9 de l'ordre du jour)**

50. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**XII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
(point 10 de l'ordre du jour)**

51. Le Comité directeur:

a) S'est déclaré satisfait des résultats de la cinquième phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21» (2006-2009);

b) A accueilli avec satisfaction les résultats des premières réunions tenues autour des trois projets sous-régionaux «Efficacité énergétique 21», à savoir «Accroître l'efficacité énergétique pour garantir l'approvisionnement en énergie», «Développement du secteur de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la Fédération de Russie et dans les pays de la

Communauté d'États indépendants (CEI)» et «Efficacité énergétique globale 21 (EEG21):
Coopération entre les Commissions régionales de l'ONU sur l'efficacité énergétique pour
atténuer les effets du changement climatique»;

c) A remercié les représentants des gouvernements, du secteur de l'énergie, des institutions financières, des secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales, des commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations internationales pour leur précieuse contribution à l'élaboration de ces projets;

d) A approuvé les décisions prises à chacune des réunions de projet;

e) A approuvé les programmes de travail et les activités futures concernant la mise en œuvre des projets, tels qu'ils ont été adoptés par les réunions consacrées aux projets;

f) A approuvé le mandat relatif à la création du Groupe spécial d'experts de l'efficacité énergétique globale 21 (EEG21), en vue de son examen et de son approbation par le Comité de l'énergie durable et le Comité exécutif de la CEE;

g) S'est félicité des exposés faits sur l'évolution récente du projet «Efficacité énergétique 21» et sur l'état d'avancement des projets sous-régionaux, nationaux et interrégionaux et des activités de coopération interdivisions s'inscrivant dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21»;

h) A pris note de la contribution du secrétariat de la Division de l'énergie durable au premier atelier sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement organisé par la CEE;

i) A demandé au secrétariat de poursuivre sa coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire aux fins de l'élaboration du Plan d'action de la CEE en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement;

j) A exprimé ses remerciements pour l'aide financière apportée par les gouvernements autrichien, bulgare et suisse en vue de l'organisation des ateliers sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement de la CEE;

k) A demandé au secrétariat de poursuivre sa coopération avec la Section du bois CEE/FAO aux fins de l'élaboration du projet sous-régional «Production moderne et durable de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse d'origine ligneuse en Europe du Sud-Est»;

l) A approuvé la proposition de Plan de travail 2009-2012 pour le projet «Efficacité énergétique 21», compte tenu des révisions adoptées lors des débats;

m) A demandé au secrétariat de publier et de présenter le Plan de travail 2009-2012 pour le projet «Efficacité énergétique 21», pour que le Comité de l'énergie durable l'examine et l'entérine à sa dix-huitième session en novembre 2009;

n) A invité les États membres, les organisations internationales et les entreprises privées intéressés à appuyer davantage l'ensemble du projet «Efficacité énergétique 21» et ses activités sous-régionales, nationales, interrégionales et interdivisions, comme souligné dans le Plan de travail 2009-2012, par les moyens suivants:

- i) Les contributions financières directes aux fonds d'affectation spéciale du projet;
 - ii) La fourniture d'experts et de consultants au secrétariat du projet;
 - iii) L'appui des activités menées par les institutions participantes nationales dans le cadre du projet;
 - iv) L'organisation et l'accueil de réunions;
 - v) L'élaboration de rapports techniques et l'établissement de statistiques et d'autres renseignements se rapportant aux activités du projet;
- o) A demandé au secrétariat de se pencher sur la possibilité de renommer le projet «Efficacité énergétique 21» «Programme efficacité énergétique 21», ce dernier titre reflétant mieux son contenu;
- p) A noté avec satisfaction que la participation de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'institutions internationales, y compris les programmes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'atténuation des changements climatiques, du milieu des entreprises et du secteur financier apportait au projet la diversité de vues qui était nécessaire pour entreprendre les activités programmées et obtenir les résultats voulus dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21»;
- q) A exprimé ses remerciements pour le soutien financier apporté au projet et aux sous-projets correspondants par la Fondation pour les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Ministère français des affaires étrangères et européennes, le Fonds français pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds pour l'environnement mondial, l'European Business Congress, le Gouvernement de la Fédération de Russie et la Commission européenne.
